

## **Collaboration avec les acteurs non étatiques**

### **Rapport sur l'application du Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques**

#### **Rapport du Directeur général**

#### **INTRODUCTION**

1. En mai 2016, la Soixante-Neuvième Assemblée mondiale de la Santé a adopté la résolution WHA69.10 sur le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques,<sup>1</sup> dans laquelle le Directeur général était prié, entre autres dispositions, de prendre toutes les mesures nécessaires, en collaboration avec les Directeurs régionaux, pour appliquer pleinement le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques d'une façon cohérente aux trois niveaux de l'Organisation, afin qu'il soit mis en œuvre intégralement dans un délai de deux ans, et de faire rapport au Conseil exécutif sur l'application du Cadre à chacune de ses sessions de janvier, au titre d'un point permanent de l'ordre du jour, par l'intermédiaire du Comité du programme, du budget et de l'administration. Le présent document contient le huitième rapport annuel.

2. Un rapport sur les acteurs non étatiques en relations officielles avec l'OMS, y compris sur les nouvelles entités dont l'admission à des relations officielles est proposée, et sur l'examen des relations officielles existantes fait l'objet d'un document distinct.<sup>2</sup>

#### **APPLICATION DU CADRE DE COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ÉTATIQUES POUR AMÉLIORER LES RÉSULTATS DE SANTÉ PUBLIQUE**

3. Conformément à son treizième programme général de travail, 2019-2025, et au budget programme correspondant, et forte de sa collaboration constante avec les acteurs non étatiques, l'OMS s'emploie activement à développer la collaboration et à poursuivre les partenariats en vue de faire progresser le programme de santé publique et d'appuyer les États Membres dans leurs efforts pour obtenir des résultats en matière de santé publique et relever les défis sanitaires au niveau national et régional. Ces collaborations ont été passées en revue et mises en œuvre conformément aux politiques et aux règles de l'OMS, notamment le Cadre de collaboration avec les acteurs non étatiques, et les principales réalisations de l'année 2023 sont décrites ci-dessous.

---

<sup>1</sup> Voir le document WHA69/2016/REC/1, résolution WHA69.10 et l'annexe 5.

<sup>2</sup> Voir le document EB 154/37.

4. Afin d'assurer une application efficace du Cadre, le Bureau régional de l'Afrique a entrepris diverses activités destinées à promouvoir davantage le Cadre comme une politique destinée à créer des conditions favorables et a renforcé les capacités du personnel de l'OMS afin de favoriser les activités de collaboration avec les acteurs non étatiques dans la Région et les pays, y compris en facilitant la mobilisation des ressources. Dans le prolongement de sa collaboration avec les acteurs non étatiques, le Bureau régional de l'Afrique a continué d'œuvrer à rationaliser l'examen et l'approbation des propositions de collaboration avec des acteurs non étatiques, et à mettre au point davantage d'outils et de matériels pour faciliter l'apprentissage et l'échange des meilleures pratiques au niveau régional et national. Il a indiqué qu'en 2023, 43 projets supposant une collaboration avec des acteurs non étatiques avaient été présentés pour approbation et examen, dont 14 dans un contexte d'urgence.

5. Dans le rapport qu'il a présenté à son Comité exécutif sur la collaboration avec les acteurs non étatiques,<sup>1</sup> le Bureau régional des Amériques/l'OPS a fourni des informations sur sa mise en œuvre du Cadre, notamment sur les efforts déployés pour sensibiliser le personnel au Cadre par des formations et des présentations. Le Bureau régional a en outre indiqué qu'il avait effectué plus de 200 examens de diligence raisonnable et évaluations des risques pour des collaborations proposées, ainsi que des centaines d'examens simplifiés pour les collaborations à faible risque. Tout au long de l'année, il a mené des activités de collaboration solides avec des acteurs non étatiques, notamment des interactions visant à améliorer la prise en charge des maladies cardiovasculaires dans la Région, à améliorer la nutrition et à combattre l'obésité, ainsi qu'à éliminer l'hépatite et la filariose lymphatique. Le Bureau régional a également favorisé une prise de conscience et défendu ses priorités dans divers domaines de la santé publique en participant à des réunions avec des acteurs non étatiques. En ce qui concerne la collaboration avec les acteurs non étatiques en réponse aux situations d'urgence, le Bureau régional avait indiqué à son Comité exécutif qu'il continuait à collaborer avec les plateformes de médias sociaux pour diffuser largement des messages de santé publique sur la COVID-19 et la variole simienne, et qu'il avait travaillé avec d'autres acteurs non étatiques pour améliorer l'accès aux vaccins, aux tests et aux soins cliniques relatifs à la COVID-19 pour les personnes marginalisées dans des situations de vulnérabilité.

6. Afin de renforcer encore la mise en œuvre du Cadre, le Bureau régional de la Méditerranée orientale, en étroite coopération avec l'unité spécialisée chargée des vérifications diligentes et de l'évaluation des risques au Siège, a mené une série d'activités de sensibilisation et de renforcement des capacités, y compris, plus récemment, un atelier régional intitulé « FENSA in motion ». Avec l'appui du Directeur régional, cet atelier a réuni un groupe d'éminents participants, ainsi que des experts mondiaux et régionaux, dans le but de repérer et de discuter des défis communs dans l'application du Cadre et d'échanger des idées sur les approches novatrices et les meilleures pratiques pour faire progresser la mise en œuvre de la politique de manière cohérente et positive. S'appuyant sur les résultats positifs continus de sa collaboration avec les acteurs non étatiques, le Bureau régional de la Méditerranée orientale promeut activement la collaboration et encourage les efforts des différents acteurs de la santé face aux défis de santé publique. Le Bureau régional soutient activement les unités techniques au niveau régional et national et les encourage à collaborer avec les acteurs non étatiques en favorisant une meilleure coordination entre les trois niveaux de l'Organisation, tout en veillant au respect des règles et des politiques de l'OMS, y compris le Cadre. Le Bureau régional a indiqué que 115 propositions de collaboration avec des acteurs non étatiques avaient été soumises pour approbation.

---

<sup>1</sup> Voir le document CE172/6 (<https://www.paho.org/en/file/128118/download?token=x70jky4g>, consulté le 14 novembre 2023).

7. Le Bureau régional de l'Europe collabore avec diverses parties prenantes, y compris des acteurs non étatiques, pour faire progresser la mise en œuvre des priorités de l'OMS contenues dans le treizième programme général de travail 2019-2025 et le Programme de travail européen 2020-2025 : « Une unité d'action pour une meilleure santé en Europe ». Afin de continuer à promouvoir et à faire progresser la mise en œuvre du Cadre, le Bureau régional a mené plusieurs initiatives visant à favoriser le dialogue et l'interaction avec toutes les catégories d'acteurs non étatiques, conformément aux dispositions énoncées dans le Cadre. Cette approche transparait dans de multiples engagements, tels que la série de dialogues et d'échanges visant à fournir des informations susceptibles d'aider l'OMS à élaborer des documents techniques pour la Conférence internationale relative à la politique et à la pratique des soins de santé primaires : mise en œuvre pour de meilleurs résultats, et à soutenir l'élaboration de la Feuille de route européenne sur la résistance aux antimicrobiens (RAM). En outre, le Comité régional a organisé des formations et des séances d'information à l'intention du personnel de l'OMS afin de promouvoir une meilleure compréhension des dispositions du Cadre et de leur application. Le Comité régional a fait état d'environ 300 activités de collaboration par an.

8. Fort des résultats positifs de sa collaboration avec les acteurs non étatiques, le Bureau régional de l'Asie du Sud-Est poursuit son dialogue et sa collaboration constructifs avec les acteurs non étatiques, conformément au Cadre. Le Bureau régional mène de nombreuses activités de collaboration destinées à faire progresser les priorités et le programme de santé publique de l'OMS au niveau régional et national. Afin de promouvoir et de faciliter la mise en œuvre du Cadre, et en étroite coopération avec l'unité spécialisée chargée des vérifications diligentes et de l'évaluation des risques au Siège, le Bureau régional a organisé des cours de formation intensifs afin de montrer que le Cadre est destiné à créer des conditions favorables, d'encourager les échanges avec les acteurs non étatiques conformément au Cadre et d'aider les bureaux de pays à appliquer les dispositions du Cadre lorsqu'ils collaborent avec les acteurs non étatiques. Le Bureau régional a noté une nette augmentation de ses activités de collaboration avec des acteurs non étatiques et a indiqué que 45 projets avaient été approuvés.

9. Pour promouvoir et faciliter la mise en œuvre du Cadre, le Bureau régional pour le Pacifique occidental fournit des orientations aux unités techniques et aux bureaux de pays lors de réunions au niveau des divisions, de consultations individuelles, de l'intégration des nouveaux membres du personnel et de réunions d'information des réseaux fonctionnels (Executive Associates Network et Regional Communications Network, par exemple). Tout en encourageant la collaboration et le dialogue avec les acteurs non étatiques, le Bureau régional encourage activement la participation des acteurs non étatiques aux réunions techniques régionales de l'OMS et aux réunions du Comité régional, selon qu'il convient. En 2023, le Bureau régional a indiqué que 150 collaborations avec des acteurs non étatiques avaient été examinées.

10. Le Secrétariat continue d'appliquer le Cadre ainsi que les critères et principes concernant les détachements de membres du personnel d'organisations non gouvernementales, de fondations philanthropiques et d'établissements universitaires, approuvés par l'Assemblée de la Santé en 2017.<sup>1</sup> Comme les années précédentes, la conformité des propositions soumises en 2023 a été examinée selon des processus bien définis afin de garantir une application cohérente des politiques de l'OMS. Un nouveau détachement de membres du personnel d'acteurs non étatiques a été approuvé en 2023 ; on trouvera des informations à ce sujet dans le registre OMS des acteurs non étatiques, à la section consacrée aux détachements.

---

<sup>1</sup> Voir le document A70/53 ; voir également le document WHA70/2017/REC/3, procès-verbaux de la quatrième séance, section 2 (en anglais seulement).

11. Pour faire progresser et renforcer la mise en œuvre du Cadre, l'unité spécialisée a mené toute une série d'activités en 2023, conformément à la fois aux dispositions du Cadre et à une réponse globale de la direction à l'évaluation initiale de la mise en œuvre du Cadre.

12. À cette fin et s'appuyant sur l'initiative « Démystifier le FENSA » lancée en 2021, l'unité spécialisée a entrepris une série de mesures en vue de promouvoir une conception commune du Cadre, envisagé comme une politique destinée à créer des conditions favorables, et a diffusé des pratiques exemplaires et des renseignements pratiques sur son utilisation dans toute l'Organisation. Des produits de communication et des listes de contrôle supplémentaires sont mis au point et diffusés, et des activités ciblées et adaptées de renforcement des capacités (telles que des formations et des séances d'information) sont menées aux trois niveaux de l'Organisation, y compris pour les nouveaux membres du personnel de l'OMS et les nouveaux représentants de l'Organisation. En outre, la deuxième édition du *Guide à l'intention des acteurs non étatiques s'engageant dans une collaboration avec l'Organisation mondiale de la Santé* va bientôt être publiée et un cours en ligne sur la présentation du Cadre de collaboration est en cours d'élaboration et sera déployé au premier trimestre de 2024.

13. L'unité spécialisée a vu son mandat modifié pour qu'elle se concentre sur les propositions de collaboration qui sont complexes ou associées à des risques plus élevés, mais elle continue à fournir des orientations et des recommandations aux trois niveaux de l'Organisation. L'objectif est de garantir l'application constante du Cadre, ainsi que l'approfondissement et le renforcement des collaborations qui ont des retombées positives sur la santé publique, tout en mettant en balance les risques et les avantages escomptés. En 2023, l'unité spécialisée a procédé à plus de 720 examens standard en réponse aux demandes des départements et des unités techniques aux trois niveaux de l'Organisation.

14. Dans le rapport présenté au Conseil exécutif en janvier 2023, l'unité a assuré le suivi de la mise à jour du registre des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'Organisation et, en étroite coopération avec les départements techniques, elle a examiné les plans conjoints de collaboration et les rapports annuels sur les activités mises en œuvre avec des acteurs non étatiques en relations officielles avec l'Organisation, a fait le point de la mise en œuvre et indiqué les résultats obtenus.

15. Pour permettre au Conseil exécutif de s'acquitter de son mandat en matière de relations officielles, l'unité spécialisée a examiné les demandes d'admission à des relations officielles présentées par des acteurs non étatiques, ainsi que la situation de ceux devant faire l'objet d'un examen triennal par le Conseil exécutif à sa cent cinquante-quatrième session. Conformément au Cadre, des vérifications diligentes et des évaluations des risques ont été effectuées pour chaque acteur non étatique, et les données figurant dans le registre OMS des acteurs non étatiques et les pièces justificatives ont été vérifiées. Au total, 220 entités ont fait l'objet d'un examen, dont 82 de l'examen triennal des États Membres.

16. En 2023, l'unité spécialisée a procédé à plus de 730 examens en réponse aux demandes des départements et des unités techniques aux trois niveaux de l'Organisation. Des examens supplémentaires, ainsi que des évaluations des risques et des vérifications diligentes ont été réalisés au sujet de 250 propositions de désignation et de reconduction d'entités en tant que centres collaborateurs de l'OMS. Il est important de noter que le nombre de demandes de désignation d'entités en tant que centres collaborateurs de l'OMS n'a cessé d'augmenter au cours des quatre dernières années, ce qui a entraîné un accroissement de la charge de travail liée à l'examen et à la gestion des propositions. Pour pouvoir répondre à la demande, conformément aux politiques et aux procédures de l'OMS, il sera peut-être nécessaire d'allouer des ressources pour maximiser les avantages de ces collaborations fructueuses, étant donné que le nombre de propositions devrait continuer d'augmenter.

17. Malgré les défis mondiaux de ces dernières années, des progrès significatifs ont été réalisés en matière de collaboration entre les trois niveaux de l'OMS depuis la dernière réunion du réseau de points focaux du Cadre de collaboration. L'unité spécialisée, chargée de la coordination, a organisé des sessions en présentiel du réseau pour faire le point sur l'ensemble des outils et initiatives utiles disponibles pour renforcer la mise en œuvre du Cadre, et pour échanger des points de vue et partager les connaissances et les meilleures pratiques à tous les niveaux. Les participants ont également fait le point sur les outils de communication, les procédures et l'évolution des systèmes. Les séances ont permis de mettre en lumière les réalisations et les enseignements tirés par les bureaux régionaux et les divisions du Siège, et ont donné l'occasion à chaque Région et à chaque division de partager son expérience, ses difficultés et ses réussites propres.

18. Conscient de l'importance de la collaboration stratégique avec les acteurs non étatiques dans l'ensemble de l'Organisation, le Secrétariat continue de renforcer une approche constructive, flexible et positive, conformément aux dispositions du Cadre et aux politiques et règles applicables, tout en veillant à l'équité dans sa collaboration avec les acteurs non étatiques.

19. Dans le prolongement de sa collaboration avec les acteurs non étatiques, le Secrétariat a élargi la portée de sa collaboration dans divers domaines de la santé publique, notamment la sécurité et la santé au travail, la résistance aux antimicrobiens, la santé numérique, la sécurité routière, l'amélioration de la santé des populations et les déterminants sociaux de la santé, les maladies transmissibles, les maladies non transmissibles, et l'assurance de la qualité des normes et critères. Désireux de maintenir une communication constante, le Secrétariat actualise ses outils et documents d'orientation afin de renforcer le travail de sensibilisation et de mieux ancrer les dispositions du Cadre, et d'aider les chefs de bureaux de pays de l'OMS à envisager une collaboration avec des acteurs non étatiques.

20. Le Secrétariat continue de mener des dialogues constructifs avec des acteurs non étatiques, notamment des groupes de la société civile et des entités du secteur privé sur, par exemple, l'accès aux médicaments et aux technologies pour le traitement du diabète, la lutte contre l'obésité et la préparation aux pandémies, afin de renforcer la collaboration et de promouvoir un programme de santé publique.

21. Il a participé à des réunions et à des événements techniques avec des acteurs non étatiques et a animé certains de ces événements pour faire connaître et faire valoir ses priorités, notamment sur les médecines traditionnelles, la santé des migrants et des réfugiés, la sécurité sanitaire et les situations d'urgence, la prévention, la préparation, la riposte et la résilience face aux urgences sanitaires, la santé à toutes les étapes de la vie et le développement du secteur de la santé.

22. Afin de favoriser la collaboration entre diverses parties prenantes pour relever collectivement les défis de santé publique, le Secrétariat lance plusieurs nouvelles initiatives multipartites, notamment le Réseau d'action pour les soins aigus en matière de soins d'urgence, de soins critiques et de soins chirurgicaux, l'Initiative mondiale sur la santé numérique, l'Alliance pour une action transformatrice sur le climat et la santé, l'Alliance pour agir contre l'anémie et la Commission de la société civile de l'OMS. Ces initiatives de l'OMS permettent de mettre en commun les ressources techniques, les compétences et les points de vue de divers secteurs afin de répondre aux priorités de santé publique. Elles aident l'OMS à favoriser la coopération mondiale, apportant conseils et soutien technique. Elles servent également de plateforme de dialogue entre les parties prenantes afin que les efforts en matière de santé publique soient non seulement efficaces, mais aussi équitables et que personne ne soit laissé pour compte dans la recherche de meilleurs résultats en matière de santé au niveau mondial.

23. Dans un souci de rationalisation, le Centre international de recherche sur le cancer (CIRC), l'institution de l'OMS spécialisée dans la recherche sur le cancer, applique par défaut la procédure simplifiée pour l'examen de la collaboration avec des acteurs non étatiques et a fait état de plus de

190 collaborations au total, sous la forme de demandes de subvention, de contributions acceptées ou d'accords de collaboration en 2023. Le CIRC poursuit ses efforts pour renforcer les capacités et mettre au point des outils pour faciliter l'apprentissage et l'échange des meilleures pratiques. Il a indiqué que l'application du Cadre avait posé des difficultés en termes de charge de travail, de délais et de positionnement stratégique.

24. Soulignant l'importance de l'article 5.3 de la Convention-cadre pour la lutte antitabac et de la prévention de l'ingérence de l'industrie du tabac, qui pourrait saper les efforts du Secrétariat de l'OMS et du Secrétariat de la Convention en matière de lutte antitabac et de santé publique, le Secrétariat de l'OMS procède à une analyse systématique des investissements de l'industrie du tabac dans les secteurs pharmaceutique et de la santé. Les conclusions de cette analyse permettront d'identifier les organismes liés à l'industrie du tabac qui sont utilisés pour prendre des participations dans les secteurs pharmaceutique et du bien-être, et de dresser la carte des investissements des sociétés de tabac dans l'industrie pharmaceutique, ainsi que dans les entreprises liées aux inhalateurs et autres traitements de substitution nicotinique.

25. Le Secrétariat de la Convention-cadre de l'OMS pour la lutte antitabac et du Protocole pour éliminer le commerce illicite des produits du tabac continue de sensibiliser aux risques associés à la collaboration avec l'industrie du tabac et ceux qui s'attachent à promouvoir ses intérêts en dehors du secteur de la santé, en particulier dans le cadre du soutien à la ratification et à la mise en œuvre du Protocole. L'augmentation du nombre d'entités commerciales et d'organisations non gouvernementales qui font la promotion de produits à base de nicotine nouveaux et émergents représente également un défi. Nombre d'entre elles sont liées à l'industrie traditionnelle du tabac, mais il en existe d'autres dont les liens et les motivations ne sont pas toujours clairs.

26. Il importe de noter qu'en 2023, comme les années précédentes, le nombre d'activités de collaboration avec des acteurs non étatiques a augmenté de façon exponentielle et a entraîné, aux trois niveaux de l'Organisation, une augmentation de la charge de travail pour le Secrétariat, auquel il incombe de mener et de gérer efficacement l'examen des propositions. Pour pouvoir répondre à la demande, conformément aux politiques et aux procédures de l'OMS, il sera peut-être nécessaire d'allouer des ressources supplémentaires pour maximiser les avantages de ces collaborations fructueuses, étant donné que le nombre de propositions devrait continuer d'augmenter.

## **SITUATIONS D'URGENCE ET CADRE DE COLLABORATION AVEC LES ACTEURS NON ÉTATIQUES**

27. Pour faire progresser la collaboration stratégique avec les acteurs non étatiques dans les situations d'urgence, le Secrétariat a encore simplifié les mécanismes de coordination internes et externes afin de faciliter la participation des acteurs non étatiques aux réseaux mondiaux de collaboration de l'OMS, comme le réseau mondial pour la préparation stratégique et le Réseau mondial d'alerte et d'action en cas d'épidémie. En conséquence, le Secrétariat s'est engagé avec des centaines d'entités à œuvrer conjointement à un objectif commun, avec une détermination renouvelée et des ressources suffisantes pour produire un changement positif dans le domaine de la prévention, de l'atténuation des risques et de la préparation.

28. En mai 2023, l'OMS a créé le Réseau international de surveillance des agents pathogènes (IPSN) afin d'accélérer les progrès de la génomique des agents pathogènes et d'améliorer la prise de décision en matière de santé publique. Ce réseau rassemble des entités de tous les secteurs, de tous les niveaux de revenu et de toutes les zones géographiques qui s'engagent en faveur de la coopération et de l'équité

internationales, ainsi que d'une expertise dans les données et les technologies génomiques ou dans la mise en place des systèmes de surveillance à plus grande échelle. Il vise à créer un réseau mondial d'acteurs de la surveillance génomique qui se soutiennent mutuellement visant à amplifier et à accélérer le travail de ses membres pour améliorer l'accès et l'équité.

29. Le Secrétariat a mis à jour son Plan stratégique de préparation et de riposte pour la période 2023-2025. Ce nouveau plan sur deux ans s'appuie sur les objectifs du Plan de 2022 et insiste fortement sur l'aide à apporter aux pays pour qu'ils passent de la riposte d'urgence à la prévention, la lutte et la prise en charge durables de la COVID-19 à plus long terme. La collaboration avec les acteurs non étatiques reste un point essentiel pour maximiser l'impact des efforts au sein et entre les composantes de la riposte et de la planification à plus long terme, réduire au minimum les lacunes dans les efforts de préparation et de riposte, maximiser la disponibilité et l'allocation efficace des ressources, y compris les nouveaux outils de la lutte contre la COVID-19 comme les vaccins, et soutenir le renforcement des systèmes de santé.

30. En août 2023, dans le cadre de son rôle fédérateur, l'OMS a lancé sa Plateforme des partenaires 2.0, une plateforme centrée sur les pays pour une planification souple et dynamique afin de détecter les urgences sanitaires et d'y réagir. La plateforme a été repensée de sorte à la rendre plus conviviale pour tous les partenaires et comprend des outils et des ressources pour des risques spécifiques et pour la préparation opérationnelle. Depuis 2020, la Plateforme des partenaires de l'OMS est le premier espace numérique interactif de coordination des urgences sanitaires. À ce jour, 160 pays et 600 acteurs non étatiques y ont accédé.

31. Afin d'améliorer et de rationaliser la collaboration avec les acteurs non étatiques lors des ripostes aux situations d'urgence, le Secrétariat a mis à jour les modalités visant à faciliter la mise en œuvre du Cadre dans les situations d'urgence, ainsi que les modes opératoires normalisés correspondants, pour renforcer et promouvoir la collaboration entre les entités et les autres parties prenantes, et pour établir des réseaux plus solides et plus résilients de partenaires de la santé mondiale. Les modalités révisées comportent également des simplifications supplémentaires afin d'accélérer la collaboration avec les acteurs non étatiques dont l'action sauve des vies, de mettre l'accent sur une approche fondée sur l'information et l'éducation au risque, et de promouvoir l'alignement sur les principes humanitaires communs du Comité permanent interorganisations (CPI).

## MESURES À PRENDRE PAR LE CONSEIL EXÉCUTIF

32. Le Conseil est invité à prendre note du rapport.

= = =